



Siège social : 17 bis avenue de la Puisaye
89000 AUXERRE

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2026

Conformément au titre 6 des Statuts, les adhérents de l'Association Interentreprises pour la Santé au Travail de l'Yonne se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 24 juin 2026, à 17 heures 34, au siège social de l'Association, sur invitation du Conseil d'Administration.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Guillaume MARY, Président.

Mr MARY, Président, remercie l'ensemble des adhérents, membres du conseil d'administration, de la commission de contrôle, les partenaires présents ainsi que Mr Éric MORIZE (Commissaire aux comptes) et Mr BAILLY (Expert-comptable) présents.

Sont également présent cette année, Madame Charlotte PARODI, Chargée de mission de la Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle et le Docteur Ruggero RIZZO, Médecin du travail sur le secteur d'Avallon

Le Président rappelle que l'assemblée générale est composée des membres adhérents à jour de leur cotisation, c'est-à-dire des entreprises bénéficiant des services de l'AIST89 ou de leurs représentants. Il informe que le conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour de cette assemblée générale 2026.

Conformément aux statuts l'Assemblée peut valablement délibérer et donc prendre toutes décisions utiles.

Avant de débiter cette Assemblée Générale, le président informe que nous avons omis de mettre à l'ordre du jour le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes qui arrive à échéance lors de cette assemblée.

En conséquence, nous l'avons ajouté à l'ordre du jour après le point sur l'adoption des comptes.

1. Activités de l'AIST 89 en 2025 ;
2. Adoption des comptes 2025 ;
3. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes ;
4. Budget prévisionnel et cotisations 2026 ;
5. Questions diverses.

1/ RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 :

Le Président ouvre ce premier point de l'ordre du jour en rappelant que l'année 2025 a été marquée par la consolidation de l'offre socle et le développement des actions destinées à accompagner les entreprises adhérentes dans la prévention des risques professionnels.

Il donne la parole à Madame Charlotte PARODI qui présente la Cellule de Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP).

Cette cellule poursuit ses missions d'accompagnement des salariés confrontés à des difficultés de maintien dans l'emploi en raison de leur état de santé. Les actions mises en œuvre visent à favoriser le retour ou le maintien dans l'emploi, en partenariat avec les employeurs, les organismes sociaux et les acteurs du handicap.

Le Docteur Ruggero RIZZO présente ensuite les principales données relatives à l'activité médicale et au suivi des salariés durant l'exercice 2025.

Les échanges mettent en évidence :

- l'implication des équipes médicales et pluridisciplinaires ;
- l'évolution du suivi individuel de l'état de santé des salariés ;
- les actions de prévention réalisées en entreprise ;
- les interventions des préventeurs ;
- les actions relatives au maintien dans l'emploi ;
- le développement des accompagnements collectifs auprès des adhérents

L'Assemblée prend acte de la progression des actions menées dans le cadre de l'offre socle de services ainsi que du renforcement de la démarche de prévention menée auprès des entreprises adhérentes.

Le Président soumet au vote le rapport d'activité de l'exercice 2025.

Le rapport d'activité 2025 est adopté

2/ APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2025 :

Le Président passe la parole à Monsieur BAILLY, Expert-comptable, assisté de Monsieur CINGET, Trésorier de l'association, afin de présenter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025.

Les comptes mettent en évidence :

- un total de produits de 5 105 983 € ;
- un total de charges de 4 981 292 € ;
- un résultat net comptable de 124 695 €.

Les principaux éléments de l'exercice concernent :

- la poursuite des investissements destinés à soutenir les missions de l'association ;
- le maintien d'une situation financière saine ;
- la maîtrise des charges d'exploitation malgré un contexte de tensions sur les recrutements médicaux ;
- le maintien d'une trésorerie permettant à l'association de poursuivre ses projets de développement.

Le Président souligne que, malgré un résultat d'exploitation négatif de 223 415 €, l'association dégage un résultat net positif grâce à la contribution du résultat financier.

	Résultat 2022	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025	Prévisionnel 2026
PRODUITS d'EXPLOITATION	4 869 595	4 519 709	4 806 731	4 662 881	5 745 175
Cotisations	4 485 133	4 038 276	4 030 476	4 163 112	4 484 000
Facturation des nouveaux noms	216 505	587 767	528 771	573 255	475 000
Facturation convention	135 400	138 600	129 032	153 235	160 950
Facturation intérimaires + à la visite	134 592	124 098	111 628	154 243	204 725
Facturation frais de relance	23 363	10 187	16 863	6 381	13 750
Facturation droit inscription	11 550	13 174	10 768	6 301	5 000
Facturation des absences	80 034	77 994	65 593	66 966	71 250
Autres facturations diverses	39 562	27 098	23 495	30 400	30 500
Avoir sur cotisations	-705 000	-761 775	-493 892	-617 169	
Loyer schaeffer+garages	39 562	74 510	79 332	71 740	80 000
Autres produits	374 982	189 777	304 662	48 175	220 000
Autres Achats et Ch. ext.	784 382	603 450	830 241	859 088	979 350
Impôts, taxes et versés assim.	100 086	107 250	113 785	111 883	143 000
Salaires	2 316 282	2 302 134	2 486 316	2 542 534	2 987 625
Charges sociales	952 234	971 973	1 083 304	1 145 149	1 276 773
Dotation Amortissements	386 930	246 532	225 378	216 067	250 000
Charges div. gestion courante (autres charges)	4 301	12 433	23 282	11 573	10 000
CHARGES d'EXPLOITATION	4 544 205	4 243 774	4 762 309	4 886 296	5 646 748
RESULTAT d'EXPLOITATION	325 390	275 935	44 422	-223 415	98 427
RESULTAT FINANCIER	92 162	165 273	137 085	416 028	250 000
RESULTAT Courant	417 504	441 208	181 508	192 613	348 427
RESULTAT EXCEPTIONNEL	58 703	117 765	-34 930	-29 237	
IMPOT sur bénéfices	101 326	173 504	-37 561	38 681	
TOTAL PRODUITS	5 053 328	4 833 230	4 945 388	5 080 481	5 995 175
TOTAL CHARGES	4 678 447	4 447 760	4 761 249	4 955 786	5 647 248
RESULTAT NET	374 881	385 470	184 138	124 695	347 927

Le Commissaire aux comptes, Monsieur Éric MORIZE, présente ensuite son rapport sur les comptes annuels de l'exercice 2025. Il indique avoir réalisé l'ensemble des diligences requises et certifie que les comptes annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de l'association.

Il précise également qu'aucune convention réglementée significative n'est à signaler pour l'exercice concerné.

Le Président soumet les comptes annuels 2025 au vote.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont approuvés.

L'Assemblée donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice 2025.

3/ RENOUELEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Le Président informe l'Assemblée que le mandat du Cabinet MORIZE arrive à expiration lors de la présente Assemblée Générale. Ce point, non prévu initialement à l'ordre du jour, a été ajouté afin de respecter les obligations légales de l'association.

Il rappelle que le Cabinet MORIZE assure cette mission depuis 2008 et accompagne l'association dans le contrôle légal de ses comptes.

Le Conseil d'Administration propose le renouvellement du Cabinet MORIZE pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2031 et réunie en 2032.

Le Président soumet cette proposition au vote.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le Cabinet MORIZE dans ses fonctions de Commissaire aux comptes pour une durée de six années.

4/ BUDGET PRÉVISIONNEL ET COTISATIONS 2026 :

Madame Cécile RIGOTHIER présente le contexte réglementaire applicable aux Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises en matière de fixation des cotisations. Elle rappelle notamment la mise en œuvre du mécanisme dit du « tunnel de cotisation », visant à harmoniser progressivement les cotisations au niveau national.

Le coût moyen national de référence est fixé à 116 € pour l'exercice considéré.

Grille de cotisation per capita (personne physique suivie)

→ **Cotisation annuelle** Per Capita à la personne physique suivie pour tout salarié en CDI, CDD, contrats divers : 95 € H.T.

- Droit d'inscription : 20 € H.T.
- Employeur unique : 95 € H.T.
- Entreprises de Travail Temporaire : 95 € H.T. par salarié convoqué, présent ou non à la visite médicale.
- Apprentis de moins de 18 ans : 95 € H.T.
- Travailleurs indépendants/ dirigeants non-salariés : 95 € H.T.
- Entreprises sous convention (salarié suivis) : 111 € H.T.
- Facturation absentéisme (non présenté ni excusé à un rendez-vous) : 95 € H.T.
- Frais de relance (Règl Int. Art.9) : 55 € H.T.

La cotisation annuelle comprenant 2 jours d'intervention par an.

→ **Facturation Offre complémentaire :**

- Sur devis, tarif horaire de 53 € H.T. / intervenant. (Hors tiers intervenant)
- Facturation formations :

Formation des sauveteurs-secouristes du travail :

- Formation initiale 250 € H.T. par stagiaire et 1 400 € H.T. pour un groupe.
- Maintien et actualisation des compétences : 100 € H.T. par stagiaire et 535 € H.T. pour un groupe.

Formation manutention de personnes : (3 jours de formation)

- 450 € H.T. / stagiaire

Les nouveaux salariés arrivés en cours d'année seront facturés au fur et à mesure.

L'offre complémentaire de services et les actions de formation sont maintenues selon les modalités tarifaires présentées dans le rapport soumis à l'Assemblée.

Budget prévisionnel 2026

Le budget prévisionnel présenté prévoit :

- Produits d'exploitation : 5 745 175 € ;
- Charges d'exploitation : 5 646 748 € ;
- Résultat d'exploitation prévisionnel : 98 427 € ;
- Résultat financier prévisionnel : 250 000 € ;
- Résultat net prévisionnel : 347 927 €

Afin de poursuivre le développement de ses missions, l'AIST 89 prévoit notamment le recrutement de profils de médecins et d'infirmiers du travail, ainsi que de 2 préventeurs.

Ces recrutements doivent permettre d'améliorer l'accessibilité au suivi médical et de poursuivre le plan d'action mis en place lors de la certification.

	Résultat 2022	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025	Prévisionnel 2026
PRODUITS d'EXPLOITATION	4 869 595	4 519 709	4 806 731	4 688 384	5 745 175
Cotisations	4 485 133	4 038 276	4 030 476	4 163 112	4 484 000
Facturation des nouveaux noms	216 505	587 767	528 771	573 255	475 000
Facturation convention	135 400	138 600	129 032	153 235	160 950
Facturation intérimaires + à la visite	134 592	124 098	111 628	154 243	204 725
Facturation frais de relance	23 363	10 187	16 863	6 381	13 750
Facturation droit inscription	11 550	13 174	10 768	6 301	5 000
Facturation des absences	80 034	77 994	65 593	66 966	71 250
Autres facturations diverses	39 562	27 098	23 495	30 400	30 500
Avoir sur cotisations	-705 000	-761 775	-493 892	-617 169	
Loyer schaeffer+garages	39 562	74 510	79 332	71 740	80 000
Autres produits	374 982	189 777	304 662	79 920	220 000
Autres Achats et Ch. ext.	784 382	603 450	830 241	859 088	979 350
Impôts, taxes et versts assim.	100 086	107 250	113 785	111 883	143 000
Salaires	2 316 282	2 302 134	2 486 316	2 568 040	2 987 625
Charges sociales	952 234	971 973	1 083 304	1 145 149	1 276 773
Dotation Amortissements	386 930	246 532	225 378	216 067	250 000
Charges div. gestion courante (autres charges)	4 301	12 433	23 282	11 573	10 000
CHARGES d'EXPLOITATION	4 544 205	4 243 774	4 762 309	4 911 802	5 646 748
RESULTAT d'EXPLOITATION	325 390	275 935	44 422	-223 415	98 427
RESULTAT FINANCIER	92 162	165 273	137 085	416 028	250 000
RESULTAT Courant	417 504	441 208	181 508	192 613	348 427
RESULTAT EXCEPTIONNEL	58 703	117 765	-34 930	-29 237	
IMPOT sur bénéfices	101 326	173 504	-37 561	38 681	
TOTAL PRODUITS	5 053 328	4 833 230	4 945 388	5 105 983	5 995 175
TOTAL CHARGES	4 678 447	4 447 760	4 761 249	4 981 292	5 647 248
RESULTAT NET	374 881	385 470	184 138	124 695	347 927

Le Président soumet au vote la grille de cotisation 2026 ainsi que le budget prévisionnel 2026.
La grille de cotisations 2026 et le budget prévisionnel 2026 sont adoptés.

5/ Questions diverses :

Le Président invite les adhérents présents à formuler leurs éventuelles questions diverses.

Aucune question n'étant posée, Monsieur Guillaume MARY remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur confiance renouvelée envers l'AIST 89.

La séance est levée à 19 heures 38.

Mr Guillaume MARY

Le Président

Secrétaire de séance